

Collectivité de VILLECERF

Conseillers afférents au conseil municipal : 15

Conseillers en exercice : 13

Conseillers qui ont pris part à la délibération : 13 (9 présents et 4 représentés)

Date de la convocation du conseil municipal : 12 juin 2024

Date d'affichage : 12 juin 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 24 juin, à 18 h 30

Le conseil municipal de la commune de Villecerf dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de François DEYSSON, maire.

Présents : François DEYSSON, Franck ÉTANCELIN, Fabien HERREMAN, Jacques ILLIEN, Mélanie LAMOTTE, Claude LAZARO, Nadia LEFAY, Antonio TAPADAS, Carlos VALERO

Pouvoirs : Jean-Paul LENFANT donnant pouvoir à Claude LAZARO, Louis de ROYS donnant pouvoir à François DEYSSON ; Patrick REBEYROL donnant pouvoir à Franck ÉTANCELIN ; Emmanuel CENDRIER donnant pouvoir à Carlos VALERO

Absents :

Secrétaire de séance : Jacques ILLIEN a été élu secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION 7-1-2/2024-155

OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N°1/2024 (DM1/2024)

Jacques ILLIEN explique

- Les nouvelles règles budgétaires imposent désormais de prévoir une réserve de 7,5% du montant total des dépenses d'investissement pour faire face à d'éventuels aléas.
- Le montant des investissements prévus, en 2024, est de 775 761,90 €, auxquels il convient d'ajouter 7,5%, soit 58 182,14 €, arrondis à 60 000 €.

Jacques ILLIEN propose de faire figurer ce montant au compte 2111 (*terrains nus*) qui n'a pas été alimenté dans le budget primitif.

Jacques ILLIEN précise

- En fonctionnement, la recette prévue au compte 73111 (*contribution directe*) est erronée. Le produit fiscal attendu, pour l'année 2024, n'est pas de 507 311 € comme mentionné dans le budget primitif mais de 429 663 € soit un écart constaté de 77 648 €.

Jacques ILLIEN propose de corriger ainsi les budgets de fonctionnement et d'investissement :

Chapitre fonctionnement	Article	Budget primitif 2024	BP VOTE	DM1	Total budget
Dépenses					
023	023	Virement à la section d'investissement	117 086,01 €	60 000,00 €	177 086,01 €
011	6288	Autres services extérieurs	651 696,08 €	-137 648,00 €	514 048,08 €
Recettes					
731	73111	Impôts directs locaux	507 311,00 €	-77 648,00 €	429 663,00 €
Chapitre d'investissement					
Recettes					
021		Virement de la section de fonctionnement	117 086,01 €	60 000,00 €	177 086,01 €
Dépenses					
21	2111	Terrains nus	0,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €

Ainsi, le budget d'investissement sera équilibré, en recettes et en dépenses, à 864 986,32 € et le budget de fonctionnement sera équilibré, en recettes et en dépenses, à 1 381 305,98 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents ou représentés, la décision modificative du budget, présentée ci-dessus, avec un budget d'investissement équilibré, en recettes et en dépenses, à 864 986,32 € et un budget de fonctionnement équilibré, en recettes et en dépenses, à 1 381 305,98 €. Ces sommes seront inscrites au budget primitif de la commune de VILLECERF pour l'année 2024.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Pour extrait certifié conforme, à Villecerf, le 24 juin 2024,

Acte rendu exécutoire après publication, le 25 juin 2024, le maire, François DEYSSON

